

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- ➔ Le CEP est un service public, gratuit, confidentiel et personnalisé.
- ➔ Il s'adresse aux salariés du privé (CDI, CDD, etc.) et indépendants (artisans, commerçants etc.)
- ➔ Le CEP permet de construire son avenir professionnel en étant accompagné par un(e) conseiller(e) sur un ou plusieurs rendez-vous autant de fois que nécessaire afin de mettre en œuvre votre projet.

Pour quelles situations ?

- Pour faire le point sur votre avenir professionnel
- Pour sécuriser votre avenir professionnel
- Pour créer ou reprendre une entreprise
- Pour découvrir de nouveaux métiers
- Pour valoriser vos compétences
- Pour vous reconvertir
- Pour vous former
- Pour évoluer au sein de votre entreprise

Quels dispositifs :

Le Compte Personnel de Formation : acquérir des droits pour sa formation tout au long de sa vie professionnelle

Le projet de transition professionnelle : dispositif de financement pour suivre une formation certifiante pour changer de métier, au sein de l'entreprise ou en dehors.

Le dispositif démission-reconversion : démissionner de son poste pour mettre en œuvre son projet tout en bénéficiant de l'assurance chômage.

La valorisation des acquis de l'expérience : faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

Pour obtenir un premier rendez-vous :

- ➔ Par téléphone : 09 72 01 02 03
- ➔ Sur le site internet www.mon-cep.org